

2023
2024

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ORLÉANS

Bilan d'activité et perspectives de la
juridiction



Au cœur de l'hiver, j'ai trouvé en moi un invincible été

Albert Camus

Nous avons l'honneur de vous présenter l'activité des différents services du tribunal judiciaire d'Orléans lors de l'année 2023.

La juridiction orléanaise, animée de valeurs fortes d'engagement, a su cette année encore faire face aux nombreuses et diverses demandes de justice qui se sont exprimées.

Certains services ont été confrontés à une augmentation significative de leurs saisines, reflétant les attentes de nos concitoyens en termes de sécurité mais également, et de plus en plus, de protection. C'est particulièrement le cas du bureau d'ordre du parquet, du tribunal pour enfants, et du service des juges des contentieux de la protection.

L'année 2023 a également été marquée par la survenue d'émeutes, sur l'ensemble du territoire national, consécutivement à la mort du jeune Nahel le 27 juin 2023 à Nanterre, se traduisant par des attroupements armés et des atteintes graves aux personnes et aux biens.

La mobilisation de tous les acteurs de la chaîne pénale a permis, par un doublement des permanences, d'assurer le traitement judiciaire de ces événements en préservant les indispensables garanties procédurales et de contribuer à rétablir l'ordre public, particulièrement sur les agglomérations d'Orléans et de Pithiviers. 2024 s'annonce déjà comme une année de mutation pour notre juridiction et ses partenaires.

L'ouverture du centre de rétention administrative d'Olivet annoncée pour le 5 février prochain générera 1500 à 2000 dossiers supplémentaires, impactant les équilibres de l'ensemble des services et les rythmes de travail de nombreux professionnels.

Il nous faudra aussi être au rendez-vous de la dématérialisation du traitement des procédures pénales, avec le déploiement sur le ressort du programme pénal numérique, qui constitue un véritable challenge et une réelle avancée pour une fluidification des échanges tout au long de la chaîne pénale

Dans le prolongement de la hausse historique du budget du ministère de la justice, les renforts obtenus, et pour certains encore attendus, en effectifs de magistrats, de greffiers et d'assistants nous permettent à l'aube de cette nouvelle année, d'espérer absorber dans les meilleures conditions ce contentieux nouveau.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous, une très belle année 2024.

Emmanuelle Bochenek-Puren
procureure de la République

Julien Simon-Delcros
président du tribunal judiciaire d'Orléans

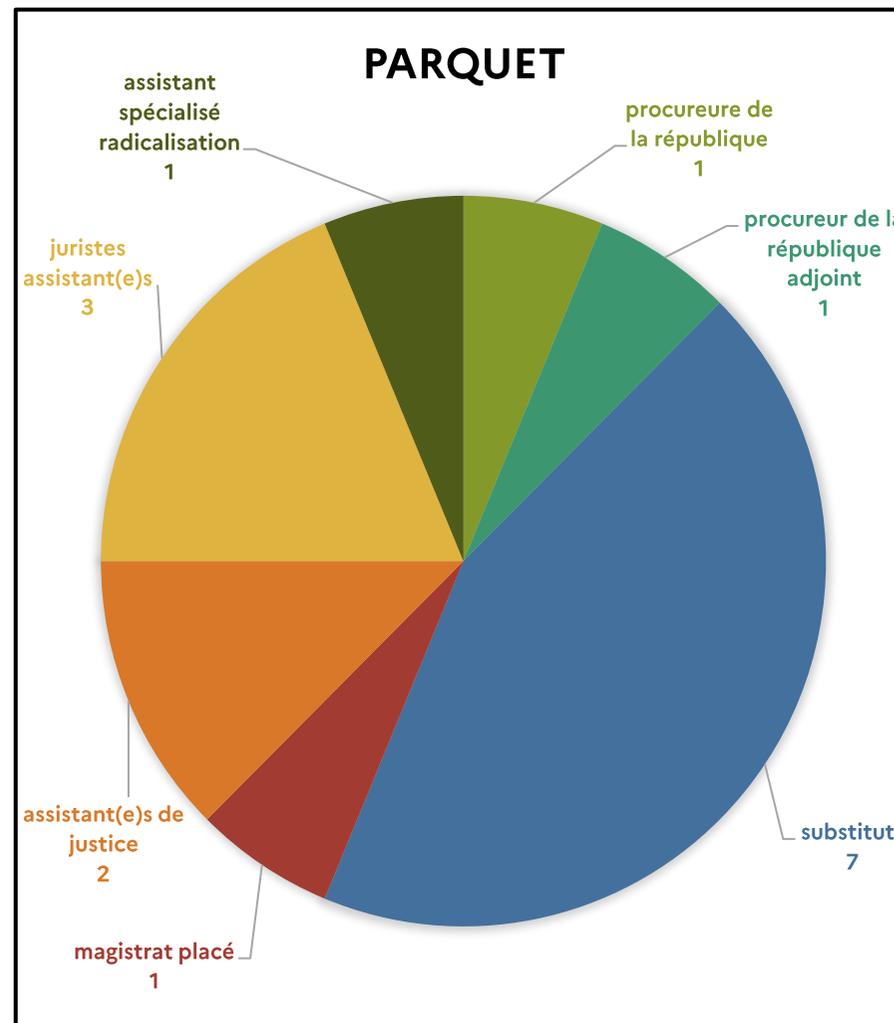
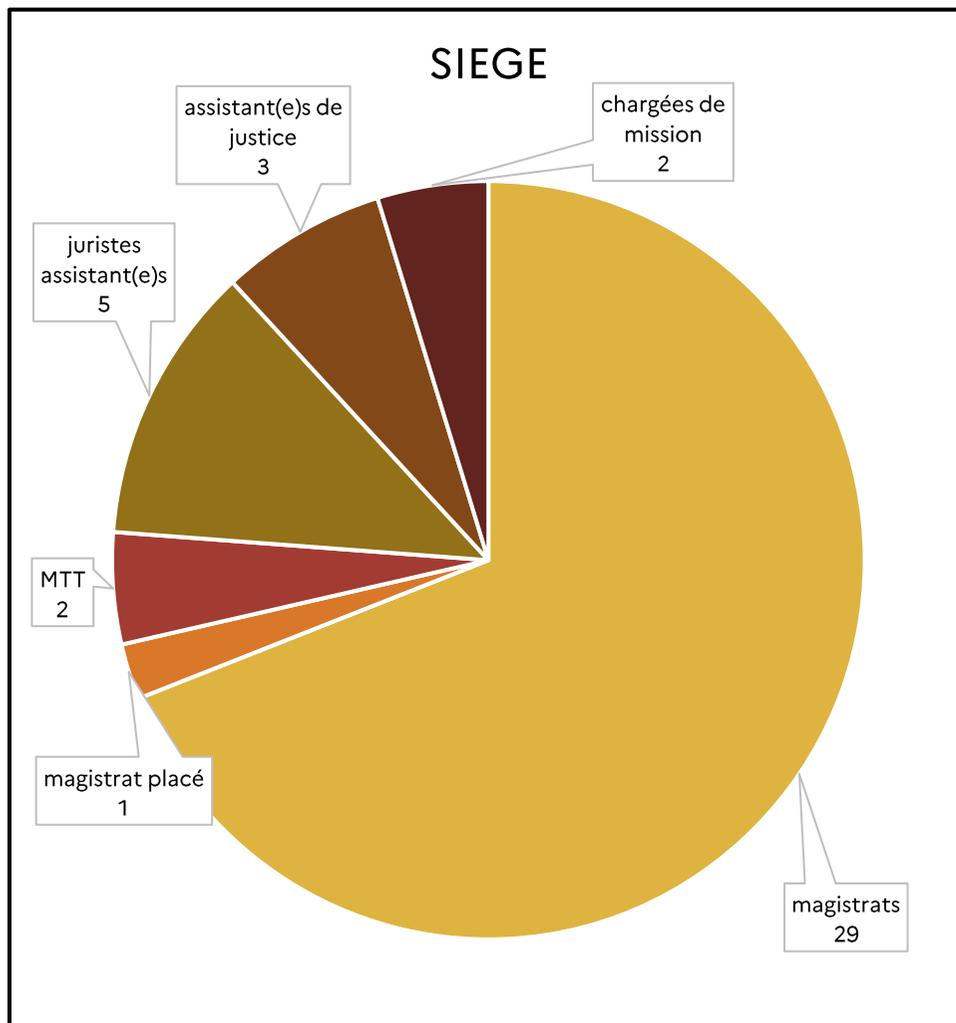
SOMMAIRE

Les chiffres clés de la juridiction	5
RESSOURCES HUMAINES	6
ACTIVITÉ JURIDICTIONNELLE	8
Les politiques pénales prioritaires	10
PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF)	11
LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS	15
CONTENTIEUX ROUTIER	16
JUSTICE RESTAURATIVE	17
COMITÉ OPÉRATIONNEL DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE DU LOIRET	19
Retour sur les événements de la juridiction	20
JOURNÉE NATIONALE DE L'ACCÈS AU DROIT	21
NUIT DU DROIT	23
CONSEIL DE JURIDICTION	24
FESTIVAL JUSTICINÉ	25
A venir en 2024	26
TRANSITION NUMÉRIQUE CIVILE ET PÉNALE	27
CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE : UNE OUVERTURE IMMINENTE	28

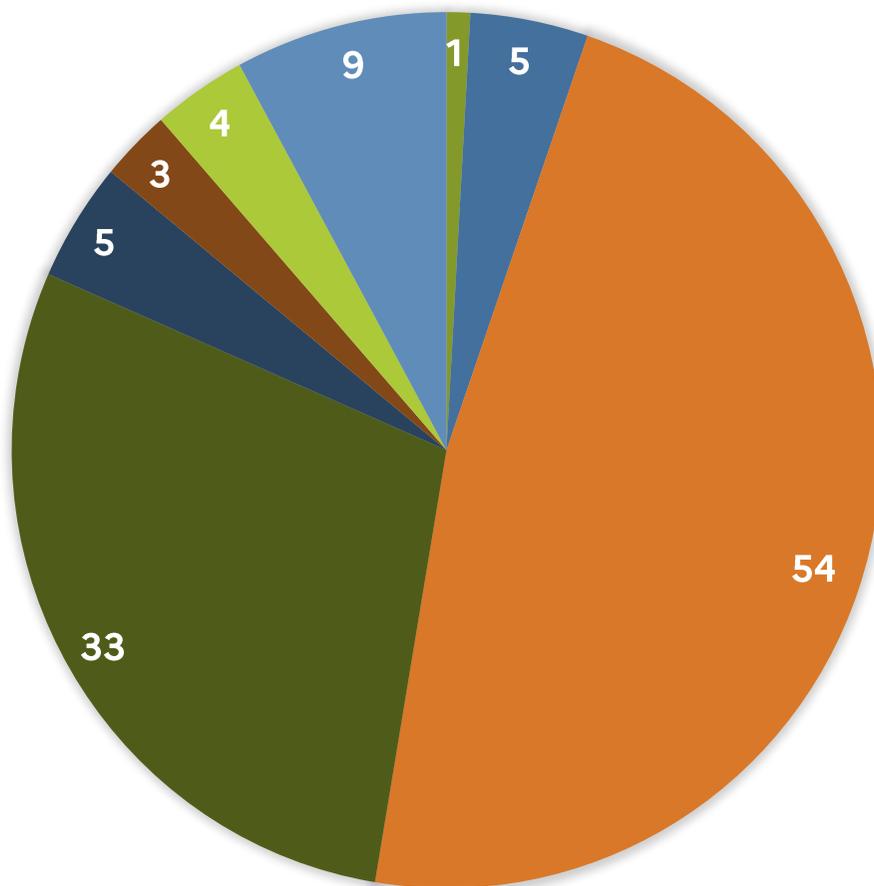


Les chiffres clés de la juridiction

RESSOURCES HUMAINES



GREFFE



- directeur de greffe
- directeurs des services de greffe judiciaire
- greffiers
- adjoints administratifs
- détachements de la CPAM
- secrétaires administratifs
- adjoints techniques
- contractuels et IFPA

ACTIVITÉ JURIDICTIONNELLE

En matière pénale

Chaîne pénale	
Affaires nouvelles arrivées au bureau d'ordre	39219 contre 36105 en 2022
Saisines du tribunal correctionnel	3838 contre 3027 en 2022 Dont 284 comparutions immédiates 1411 CRPC 1074 ordonnances pénales
Saisines des juges d'instruction	104 contre 124 en 2022
Décisions du JLD en matière de sûreté	917 contre 991 en 2022
Saisines du tribunal de police	441 contre 369 en 2022 Dont 323 ordonnances pénales
Décisions des juges d'application des peines	5530
Service du traitement en temps réel	
Gardes à vue	3658 contre 335 en 2022
Défèrements	790 contre 807 en 2022 Dont 706 majeurs contre 754 en 2022 84 mineurs contre 53 en 2022
Signalements en protection de l'enfance	1448 contre 1410 en 2022 Dont 56 ordonnances de placement
Bureau de l'exécution des peines	
Nombre de personnes reçues	1558
Taux de recouvrement	34.89 %
Nombre de personnes reçues	1558

En matière civile

Contentieux général (juge non spécialisé)	
Affaires nouvelles	1491 soit +6,3 % par rapport à 2022
Affaires terminées	1396 soit +6,80 % par rapport à 2022
Durée de traitement	12,3 mois soit une augmentation de 2 mois par rapport à 2022
Affaires familiales	
Affaires nouvelles	1900 soit +0,26 % par rapport à 2022
Affaires terminées	1882 soit +4,80 % par rapport à 2022
Stock	1683 soit -1.36 % par rapport à 2022
Durée de traitement	12,8 mois soit une constante par rapport à 2022
Liberté et détention	
Décisions rendues au civil en matière de soins sans consentement	810 soit +8,5 % par rapport à 2022
Injonctions de payer et ordonnances sur requêtes	3294 affaires terminées soit -2,5 % par rapport à 2022
Pôle social	
Affaires nouvelles	773 soit -1,3 % par rapport à 2022
Affaires terminées	676 soit -0,60 % par rapport à 2022
Stock	803 soit +3,3 % par rapport à 2022
Durée de traitement	14,7 mois soit une constante par rapport à 2022
Contentieux de la protection	
Affaires nouvelles	1412 soit - 3,9 % par rapport à 2022
Affaires terminées	1426 soit +3,6 % par rapport à 2022
Durée de traitement	5 mois soit une constante par rapport à 2022
Référés	
Affaires terminées	888 soit - 4,8 % par rapport à 2022
Durée de traitement	4,7 mois soit une augmentation de 0,5 mois par rapport à 2022



**Les politiques
pénales
prioritaires**

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF)

La politique judiciaire conduite par le parquet d'Orléans englobe toutes les formes de violences commises dans le milieu familial, au sein du couple entre conjoints ou concubins, au préjudice des enfants présents, directement ou en qualité de témoins de violences, et depuis septembre 2022, au préjudice des ascendants, notamment lorsqu'ils sont vulnérables en raison de leur âge ou de pathologies.

Dans le traitement judiciaire, ces procédures impliquent une articulation entre les dispositifs d'investigation, de protection et de répression.

En matière de violences conjugales, commises ou non en présence de mineurs, le parquet d'Orléans apporte une réponse systématique aux infractions commises, en

personnalisant la réponse pénale à la situation personnelle et familiale des personnes mises en cause et des victimes. Il œuvre également au développement des dispositifs de protection : 73 téléphones graves danger ont été déployés en 2023 contre 8 en 2020.

Aucun féminicide n'est à déplorer sur le ressort du tribunal judiciaire d'Orléans sur l'année écoulée

Le renforcement de la lutte contre les violences intrafamiliales implique aujourd'hui de garantir une plus grande efficacité de l'action coordonnée des acteurs et partenaires judiciaires.

Le décret du 23 novembre 2023 instituant des pôles spécialisés vise à structurer l'organisation et le fonctionnement des tribunaux judiciaires et des cours d'appel en

institutionnalisant à l'échelle nationale un schéma d'organisation harmonisé.

Anticipant ce décret, des coordonnateurs VIF siège et parquet avaient déjà été désignés. Des référents VIF sont depuis le 1^{er} janvier 2024 désignés dans chaque service.

Le tribunal judiciaire d'Orléans poursuivra en 2024 les réunions du comité de pilotage de la lutte contre les

violences intrafamiliales favorisant les échanges en interne et en externe à la juridiction.

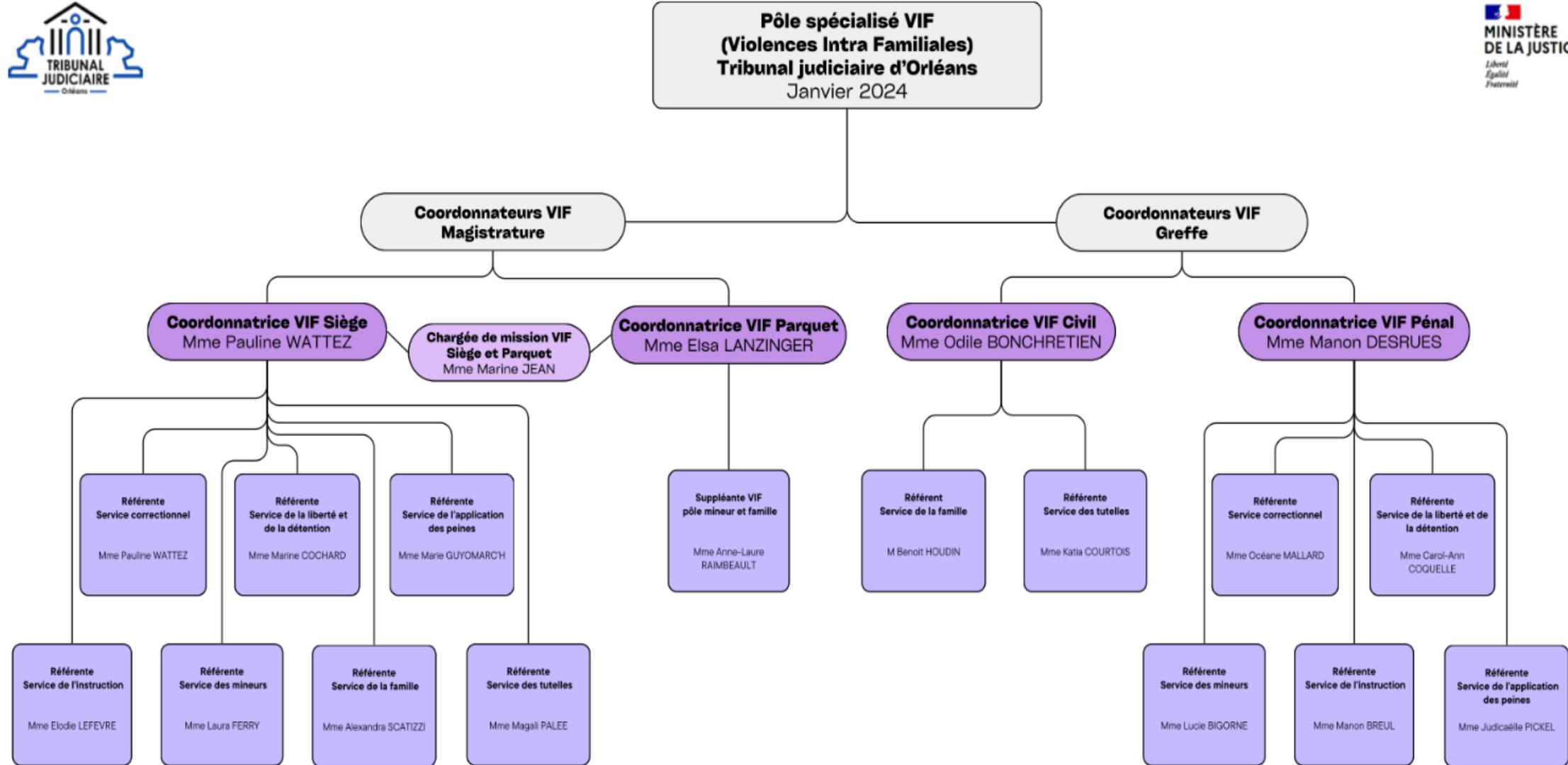
Une convention est en cours d'élaboration pour améliorer l'accueil des victimes de violences conjugales déposant une demande d'ordonnance de protection afin de favoriser leur assistance systématique par un avocat, de faciliter la prise en charge des frais

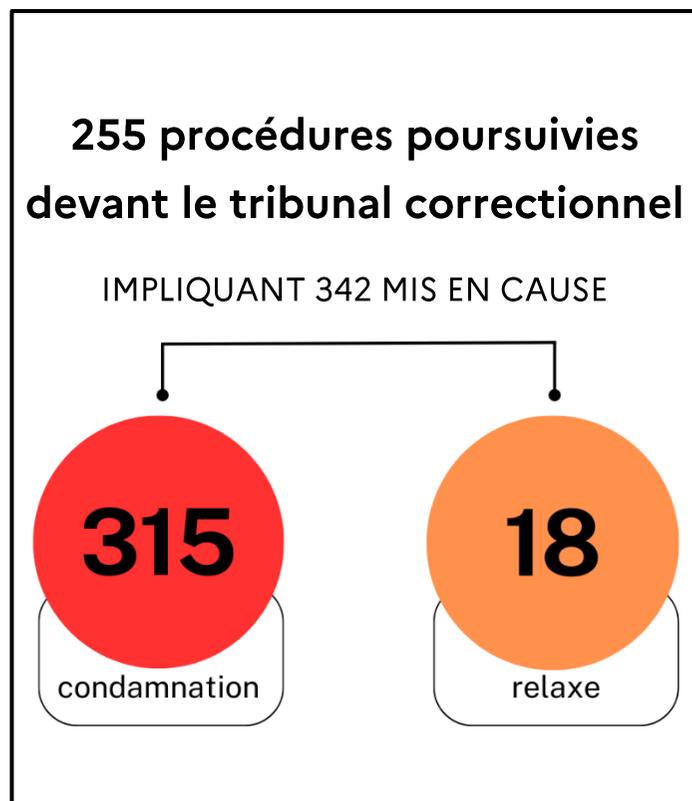
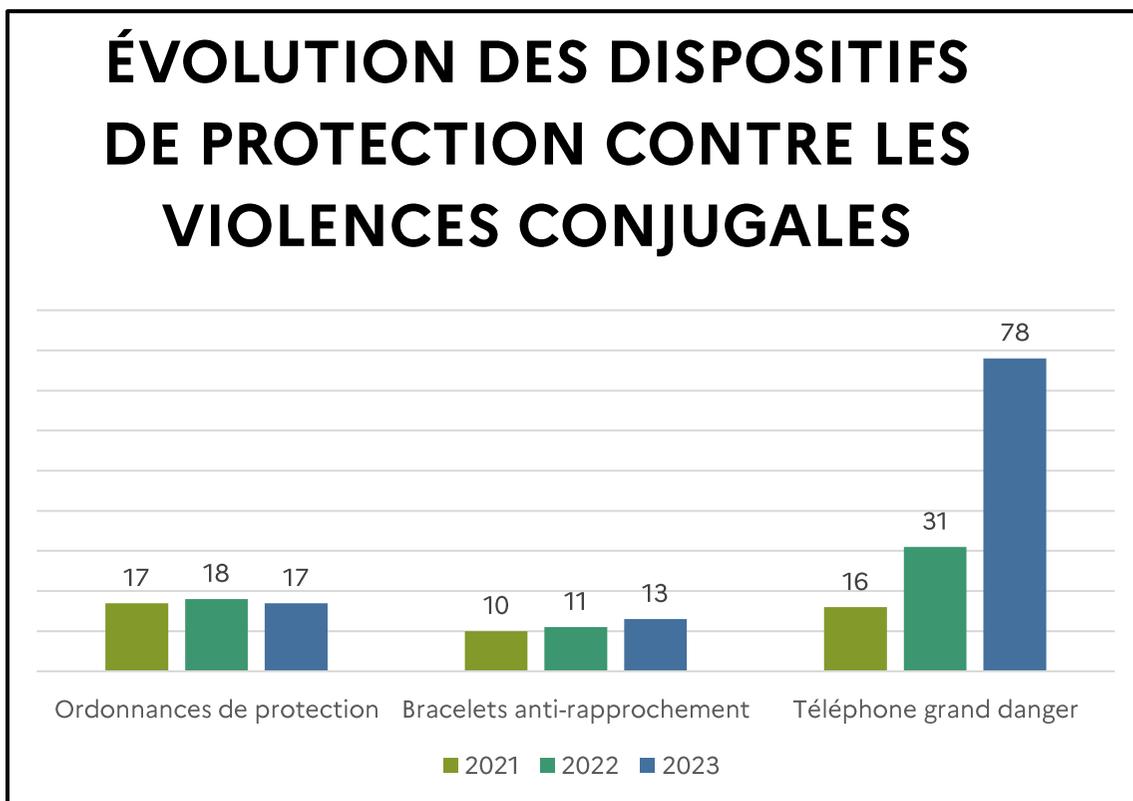
au titre de l'aide juridictionnelle et de permettre la notification de la décision dans les délais légaux grâce au concours des commissaires de justice.

La protection des victimes de violences conjugales est au cœur de l'action collective conduite par les magistrats, greffiers et assistants du tribunal judiciaire d'Orléans.



MISE EN PLACE D'UN PÔLE SPÉCIALISÉ VIF





LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS

La politique pénale en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants se traduit par une action à tous les niveaux : sanction de l'usage de stupéfiants, répression des points de deals et des réseaux de revente locaux, démantèlement des trafics de niveaux régionaux et inter-régionaux.



En matière d'usage de stupéfiants, la judiciarisation intervient, en complément de la verbalisation par amende forfaitaire délictuelle, selon la quantité saisie, le type de produits stupéfiants et les antécédents judiciaires de la personne.

Dans l'orientation des procédures de trafics, la réactivité de la réponse est recherchée, notamment par le recours par le parquet à des enquêtes préliminaires et la saisine du tribunal correctionnel par la voie de comparutions immédiates ou à délai différé.

145 personnes ont été placés en garde-à-vue ont été placées en garde-à-vue dans le cadre d'investigations liées à des trafics de stupéfiants.

22 procédures ont été jugées selon la procédure de comparution immédiate ou après présentation devant le juge délégué.

5 affaires ont fait l'objet d'une ouverture d'information.

Le tribunal judiciaire a prononcé 397 condamnations dont 174 en répression de l'usage illicite de stupéfiants (58,5% des procédures).

PROJET

En complémentarité de l'action répressive, une réflexion est engagée pour permettre la mise en place de protocoles de soins dans le cadre d'orientations sanitaires et sociales.

CONTENTIEUX ROUTIER

La lutte contre l'insécurité routière reste une priorité de politique pénale sur le parquet d'Orléans, du fait de la survenue régulière d'accident de la circulation occasionnant des décès ou des blessures graves.

La politique pénale a été renforcée depuis avril 2023 par le biais de directives données aux services de police et de gendarmerie permettant, en lien avec la préfecture du Loiret, de généraliser les immobilisations administratives et de les coordonner avec la réponse pénale.

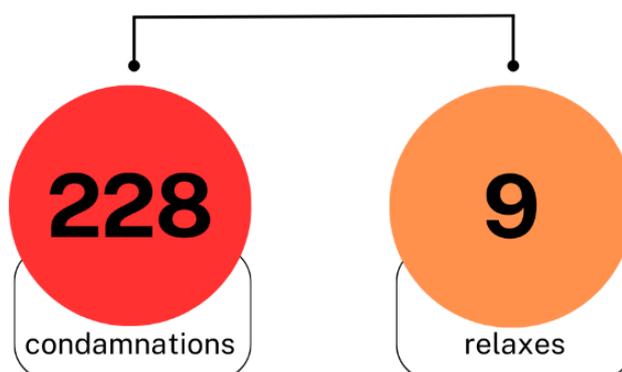
Des réponses pénales rapides sont privilégiées pour les délinquants récidivistes, notamment par le recours à la CRPC défèrement.

40% des condamnations étaient prononcées pour conduite d'un véhicule sous l'emprise d'un état alcoolique ou conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants.

3 734 PROCÉDURES EN MATIÈRE DE CIRCULATION ROUTIÈRE

260 procédures poursuivies
devant le tribunal
correctionnel

IMPLIQUANT 261 PERSONNES MISES
EN CAUSE



JUSTICE RESTAURATIVE

Le 21 novembre 2023 s'est tenu la réunion de lancement du groupe de travail et du comité de pilotage pour la mise en place de la justice restaurative.

Cette réunion s'est tenue dans le prolongement de l'impulsion donnée par les chefs de juridiction sur la proposition des magistrats du service d'application des peines du tribunal judiciaires d'Orléans, en lien avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation et la protection judiciaire de la jeunesse, mobilisés pour l'organisation du ciné-débat en juin 2023 autour du film : « *Je verrai toujours vos visages de Jeanne HERRY* ». A cette occasion, professionnels et personnes sous main de justice étaient présents.

Lors de ce premier comité de pilotage qui a rassemblé tous les partenaires concernés (barreau, SPIP, PJJ, AVL, SCJE, SAJ, MJD) en présence de l'Institut Français de Justice restaurative, des pistes de travail se sont dégagées afin de comprendre et de pallier le retard de la mise en place de la justice restaurative au niveau national, qui aura 10 ans cette année.

Malgré les difficultés de ressources humaines évidentes, l'ensemble des intervenants, de même que les personnes condamnées elles-mêmes, partagent un vif intérêt à l'égard de la mise en place du projet au sein du ressort du tribunal judiciaire d'Orléans. La question de la communication et de l'information des justiciables, tout comme celle de la formation des partenaires seront les principaux sujets sur lesquels vont devoir se pencher le groupe de travail opérationnel.

Actuellement, six personnes sont formées en la matière sur le ressort du Loiret (une CPIP, la DPIP cheffe de l'antenne du milieu fermé, deux membres de la PJJ ainsi que deux appartenant à l'AVL formées en médiation restaurative). D'autres formations ont été sollicitées depuis novembre 2023 et débiteront au premier semestre 2024.

En 2024, deux sessions de formations, organisées par l'Institut Français pour la Justice Restaurative, seront ouvertes afin de former de nouveaux professionnels.

L'une d'entre elle aura lieu en mars 2024 en région Centre Val de Loire. Bien que le coût de cette formation soit important (entre 6 000 euros et 7 000 euros par session), cette action est indispensable pour créer le vivier de professionnels compétents qui fait défaut aujourd'hui.

La coordination est la clé de la réussite : il est impératif que les acteurs du terrain s'engagent et travaillent ensemble afin d'impulser la dynamique nécessaire au développement de la justice restaurative.

PERSPECTIVES

La signature d'une convention partenariale dont le projet pourrait être présenté en juin 2024 au tribunal judiciaire à la suite du second comité de pilotage.



COMITÉ OPÉRATIONNEL DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE DU LOIRET

Mis en place en avril 2023, le COLDEN, Comité opérationnel de lutte contre la délinquance environnementale du Loiret s'est réuni à nouveau en octobre 2023.

Dès le 1^{er} février 2024, la gouvernance en matière de prévention et de lutte contre les atteintes à l'environnement sera adaptée conformément aux préconisations du décret du 13 septembre 2023 relatif à la coordination en matière de politique de l'eau et de la nature et de lutte contre les atteintes environnementales.

En lien constant avec l'Office français de la biodiversité (OFB), et sur l'impulsion donnée par Monsieur le procureur général dans le cadre de la politique pénale régionale initiée, le parquet d'Orléans s'est mobilisé pour mettre en œuvre une politique pénale rénovée, mutualisant les compétences judiciaires dans le cadre de co-saisines, relevant le niveau de réponse pénale et diversifiant les réponses pénales, notamment à vocation pédagogique.

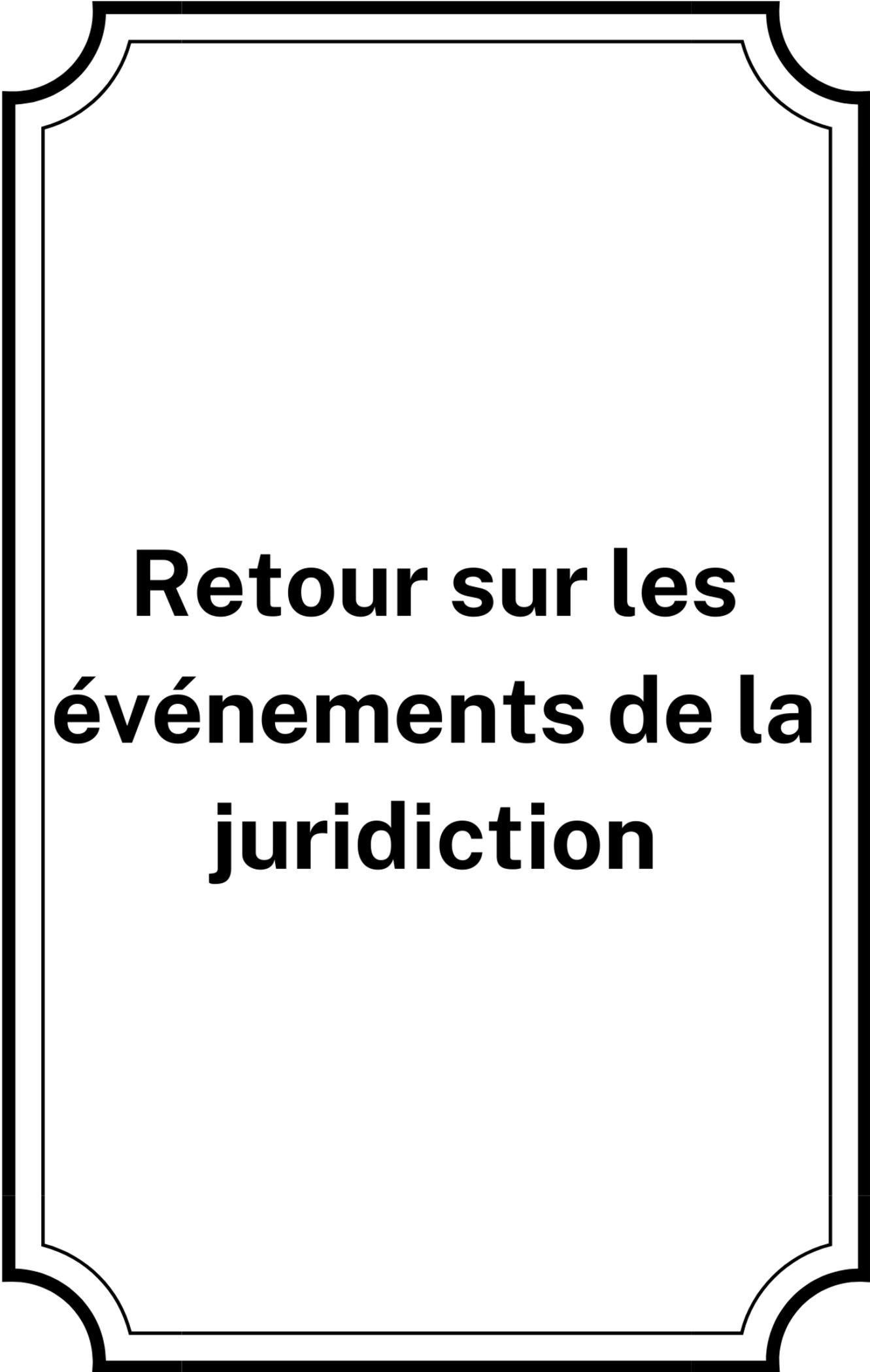


Mettre en place une politique pénale adaptée et améliorer le traitement judiciaire des atteintes à l'environnement en facilitant le partage des informations et des compétences entre les services mobilisés.

OBJECTIFS

En 2024, devraient voir le jour :

- Le premier stage de citoyenneté et de sensibilisation à l'environnement à dimension régionale sur proposition du parquet général d'Orléans ;
- Un travail d'intérêt général collectif à dimension écologique, grâce au soutien du service pénitentiaire d'insertion et de probation
- La première convention judiciaire d'intérêt public environnementale, nouvelle réponse judiciaire issue de la loi du 24 décembre 2020.



**Retour sur les
événements de la
juridiction**

JOURNÉE NATIONALE DE L'ACCÈS AU DROIT

Le 24 mai, à l'occasion de la journée nationale de l'accès au droit, le conseil départemental de l'accès au droit du Loiret et la maison de justice et du droit d'Orléans ont organisé une journée portes ouvertes dans les locaux de cette dernière.

Journée portes ouvertes

Maison de justice et du droit
1 rue Henri Poincaré
45100 ORLEANS

Contact :
mjdorleans@gmail.com
02.38.69.01.22

Mercredi 24 MAI 2023
9h à 12h / 13h30 à 17h

**JOURNÉE NATIONALE DE
L'ACCÈS AU DROIT**



Trouvez le point-justice le plus proche de chez vous



Des acteurs du droit répondent à vos questions

Des informations juridiques gratuites, anonymes et confidentielles dans le Loiret



Il s'agit de la 5^{ème} édition de cet événement à vocation nationale. L'objectif de cette journée était de faire connaître aux citoyens l'accès au droit et ses acteurs majeurs, tels que les conseils départementaux de l'accès au droit, et de mettre en lumière le travail quotidien de tous ces intervenants qu'ils soient des associations, des professionnels du droit ou administrations.

L'accès au droit se définit comme une information générale sur les droits et les obligations des particuliers, l'orientation vers les organismes adaptés, une aide dans l'accomplissement des démarches et dans la rédaction de documents, ainsi que différentes consultations juridiques gratuites dispensées par des professionnels du droit.

Maison de justice et du droit (MJD)

COMITÉ
DÉPARTEMENTAL
D'ACCÈS AU DROIT DU
LOIRET
(CDAD 45)

LES DONNÉES CLÉS DE 2023



La MJD a reçue 29 000
personnes en pré-
accueil et 7 500
personnes en rendez-
vous

1 200 personnes ont
bénéficié d'un **accès au
droit** par
l'intermédiaire
notamment des points-
justice et bons cabinet
ainsi que **4 000 jeunes**
en **projets jeunes**



Au centre pénitentiaire
d'Orléans-Saran **700 détenus**
ont été mis en lien avec le
CDAD

soit un total de
42 000 personnes

Les 3 journées portes ouvertes à la
MJD : droit des femmes, droit des
jeunes et droit des personnes
vulnérables ont rassemblé pas moins de
400 personnes !



PROCÈS FICTIF

Autour du film
« arrêtez-moi »
de Jean-Paul LILIEFELD
avec Sophie Marceau
et Miou-Miou

PALAIS DE JUSTICE D'ORLÉANS
Salle PARODI



NUIT DU DROIT

PROCÈS FICTIF

Madame Sophie LERRÉ a dû comparaître en procès d'assises. Elle sera déclarée coupable de meurtre avec circonstance aggravante et condamnée à 8 ans de réclusion criminelle.

La cour d'appel, le tribunal judiciaire (avec l'appui du CDAD) et l'ordre des avocats ont choisi d'organiser, dans le cadre de la nuit du droit un procès fictif. Celui-ci était **joué par des citoyens** non professionnels du droit et fondé sur le film : Arrêtez-moi avec comme actrices principales Sophie MARCEAU et MIOU-MIOU.

A cette occasion, la salle d'assises s'est d'abord transformée en salle de cinéma durant 1h49 de projection. S'en sont suivis des débats et des échanges sur **la prise en charge des violences conjugales**.

A l'instar de 2022, cette nouvelle édition de la nuit du droit fut un véritable succès !



CONSEIL DE JURIDICTION

Le conseil de juridiction 2023 du tribunal judiciaire d'Orléans s'est tenu l'après-midi du lundi 9 octobre 2023, en salle de conférence Jacques GUILLOMEAU dans les locaux du Centre Hospitalier Régional d'Orléans, nouvellement Centre Hospitalier Universitaire.



Environ 80 personnes se sont réunies cette année pour échanger autour de la thématique de la **justice et la santé**, déclinée sous l'angle de la santé mentale, en lien avec la journée mondiale de la santé mentale célébrée chaque année le 10 octobre.

Plusieurs échanges étaient organisés dans l'après-midi :

1. Secret médical et au suivi judiciaire
2. Discernement dans le cadre civil et pénal
3. Accompagnement psycho-traumatique des victimes dans leur parcours judiciaire



L'ensemble des tables rondes a été ponctué de temps de questions / réponses nourris avec les différents participants. Ce temps d'échanges annuel privilégié n'aurait pu se tenir sans la mobilisation des personnels de la juridiction – magistrats, directeurs de greffes, greffiers, secrétaires et adjoints administratifs, responsables informatiques, adjoints techniques, juristes assistants – et bien sûr l'ensemble des partenaires intervenants.

FESTIVAL JUSTICINÉ

Du 16 au 19 novembre 2023 s'est tenu le festival JustiCiné sur « L'enfance en danger ». Durant quatre jours, le Conseil départemental de l'accès au droit du Loiret (CDAD 45) en partenariat avec la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et le cinéma Les Carmes, proposait des séances de rencontre avec des réalisateurs et débats avec des professionnels du droit autour de 9 films ayant trait à la justice.

JustiCiné
• Festival Cinéma et Justice •

16-19 NOV. 2023

JUSTI CINÉ

L'enfance

FESTIVAL CINÉMA ET JUSTICE

CINÉMA LES CARMES ORLÉANS

MA VIE COURGETTE
JUSQU'À LA GARDE
AMIE, AMANTE, MEURTRIÈRE?
LES 400 COUPS
LA TÊTE HAUTE
ANATOMIE D'UNE CHÛTE
CONSÉQUEMENS
KILL

CINÉMA LES CARMES - 7 RUE DES CARMES - ORLÉANS / WWW.CINEMADESCARMES.COM

MINISTÈRE DE LA CULTURE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Conseil départemental de l'accès au droit du Loiret
Loiret
ORLÉANS MÉTROPOLIS
EUROPA CINEMAS
pass Culture
LES CARMES

L'événement avait pour objectif d'explorer le rapport singulier que le septième art entretient avec elle, mais aussi le rapport vivant de la justice et de ses représentant(e)s au justiciable, et inversement.

600 SPECTATEURS
RECENSÉS ET UNE
RECONDUCTION
PROGRAMMÉE

Compte tenu du succès de l'évènement, une seconde édition est programmée du 21 au 24 novembre 2024 sur « l'enfermement ».

Celle-ci aura lieu pendant les journées nationales de la prison lors desquelles une projection au centre pénitentiaire d'Orléans-Saran est envisagée.



A venir en 2024



TRANSITION NUMÉRIQUE CIVILE ET PÉNALE

Dans une perspective de modernisation de la justice civile et afin de dynamiser les échanges avec nos partenaires, une attention toute particulière est portée à la dématérialisation des procédures, laquelle a été mise en place :

- avec l'établissement public de santé mentale (EPSM) Georges Daumezon dans le cadre du contrôle par le juge des libertés et de la détention des mesures d'hospitalisation sous contrainte,
- avec la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Loiret s'agissant du pôle social.

L'année à venir verra le développement de cette dématérialisation des échanges avec les services de l'Aide sociale à l'enfance, et par la candidature de la juridiction pour expérimenter le minutier électronique civile dans le cadre de la gestion électronique des documents (GED).

La généralisation progressive de la procédure pénale numérique (PPN) vit sa 8ème vague de déploiement en 2024 comprenant les juridictions d'Orléans et de Montargis, après Blois qui fut site pilote puis Tours.

La dématérialisation native et intégrale de la procédure pénale avec signature électronique constitue une évolution majeure dans la manière de travailler de toute la chaîne pénale emportant, à terme, l'abandon des dossiers papier.

PPN suppose du matériel informatique adapté (tablette pour signature électronique, double écran dans toutes les salles d'audience...) et un outil PPN fiable et opérationnel en permanence.

Centre de rétention administrative : UNE OUVERTURE IMMINENTE

D'une capacité de 90 places, le premier centre de rétention administrative de la région Centre-Val de Loire ouvrira officiellement le 5 février 2024. Réservé aux hommes, il accueillera des étrangers en situation irrégulière sur le territoire français et faisant l'objet d'une mesure d'éloignement dans l'attente de leur renvoi forcé ou transfert vers leur pays d'origine ou leur pays d'entrée dans la zone relevant du « Règlement Dublin ».

En 2019, le ministère de l'Intérieur prenait la décision de faire bâtir un centre de rétention administrative à proximité du campus universitaire de La Source, dans la commune d'Olivet. L'établissement s'inscrit dans le plan du gouvernement qui prévoit l'ouverture de 1100 places de rétention supplémentaires à l'horizon 2027. Le centre de rétention administrative devient le plus grand centre de la zone de défense ouest.

Les locaux, qui s'étendent sur 700 mètres carrés, représentent un investissement de 18 millions d'euros. Outre les unités d'hébergements, des bureaux de la police aux frontières, une unité judiciaire comptant des cellules de garde à vue ainsi qu'une « annexe de justice » sont présents.

Il est également composé d'une zone aménagée pour la prise de contact avec l'Office française de protection des réfugiés et apatrides afin d'informer les personnes retenues de leurs droits et les aider dans leurs démarches. Des

interprètes seront également présents pour assister les retenus.

QUELLES CONSEQUENCES POUR LA JURIDICTION ?

Des audiences se tiendront quotidiennement, samedis et dimanches inclus. Sur une année, entre 1 500 et 2 000 saisines devront être traitées par le tribunal judiciaire et la cour d'appel sera saisie de 700 à 900 appels. Il convient de relever que la juridiction n'a pas été dotée d'effectif supplémentaire pour assurer cette nouvelle charge de travail à l'exception d'un juriste assistant.

Une partie des locaux occupés par l'Ordre des avocats dans le Palais de Justice a fait l'objet de travaux pour pouvoir accueillir une nouvelle salle d'audience pour le traitement de ce contentieux et une seconde salle d'audience devrait ouvrir au second semestre 2024.

AU TOTAL

Plus de 130 agents dont un service de greffe qui seront présents sur site travaillant 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24



Retrouvez-nous sur
www.cours-appel.justice.fr/orleans